



## 1 LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE ACCORD

- Contribuer à la reconnaissance des régions du Québec en tant que sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues.
- Accroître la productivité et favoriser l'emploi en misant sur l'innovation et le développement de marchés.
- Contribuer à la réalisation de projets économiques structurants.
- Favoriser la création de réseaux.

## 2 DES ACTIONS CONCRÈTES FAVORISANT LE RAYONNEMENT DES ENTREPRISES

- Établir de nouveaux partenariats d'affaires avec des fournisseurs, des clients et des concurrents.
- Créer des réseaux d'entreprises en vue de réaliser des projets de développement de marchés ou d'innovation.
- Rapprocher les entreprises des organisations du milieu de la recherche et de celui du développement technologique.
- Connaître et implanter les meilleures pratiques de l'industrie.
- Accéder à de l'expertise, à des services de soutien et à de l'information stratégique.
- Mettre en place des solutions innovantes visant à perfectionner la main-d'œuvre, à favoriser le développement de produits ou de marchés et à financer des projets d'entreprises, et ce, grâce à une meilleure concertation.

## AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE COMPÉTITIF

La démarche ACCORD (action concertée de coopération régionale de développement) s'appuie sur les forces régionales et sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec.

Elle favorise le regroupement d'industriels d'une même région qui ont une vision commune de leur secteur d'activité et qui contribuent à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour le mettre en valeurs.



La démarche ACCORD, c'est 6 000 entreprises, dont 500 dirigeants qui participent activement à la gouvernance des pôles et des créneaux d'excellence.



Rejoignez-vous à la démarche ACCORD!  
[economie.gouv.qc.ca/accord](http://economie.gouv.qc.ca/accord)